



# LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE



## LÀ ÇA BOUGE !

Les Risques Psycho Sociaux à l'université (RPS)  
Communiqué intersyndical CGT, FSU, FO, Sud

### La direction reste sourde à la proposition d'un accompagnement externe !

#### Le constat des assemblées générales : de la souffrance au travail pour les agents

Les AG organisées par la CGT, la FSU et FO sur la question des RPS à l'université ont permis de présenter des situations individuelles de souffrance au travail (burn-out, mise au placard,...). Au-delà, de façon récurrente ont émergé :

- la déshumanisation de nos pratiques professionnelles ;
- la perte de sens, d'intérêt des tâches résultant du transfert ou du morcellement des missions ;
- la perte d'autonomie par la mise en place de procédures incomprises ;
- l'incompréhension du fonctionnement et de l'organisation de l'université ;
- les nouvelles méthodes de management mal perçues, voire parfois brutales.

#### Le CHSCT est un espace d'expression méconnu

Il est également ressorti de ces AG que le CHSCT, son rôle et ses missions étaient mal connus. Elles ont été l'occasion de les présenter et d'essayer de les faire connaître, hélas insuffisamment en raison de l'affluence qui aurait pu être plus importante. Contrairement à la présidence qui voit à travers cette participation limitée un échec de la démarche des organisations syndicales, nous pensons qu'elle doit alerter la direction de l'université sur ce qu'elle traduit : crainte de parler de ces problèmes en public (source de discrimination), censure de la parole en présence de son supérieur hiérarchique pour les personnels BIATSS, mais également chez les enseignants-chercheurs par crainte de marginalisation/culpabilisation, ou plus généralement la perte du collectif. Ces AG n'étaient qu'un début. Nous ferons mieux connaître le CHSCT à travers d'autres actions dont nous vous tiendrons informés.

#### Les experts externes refusés par la direction

Avant même le CHSCT spécial RPS du 28 avril, la direction de l'université avait refusé la proposition des organisations syndicales de recourir à des experts externes, et ce malgré deux avis du CHSCT votés à l'unanimité. Cela a conforté la CGT, la FSU et Sud dans leur initiative d'organiser une conférence de presse à ce sujet le 26 avril.

En effet, si l'université dispose en interne de certaines compétences que nous ne remettons nullement en cause, nous estimons indispensable qu'un accompagnement externe apporte un point de vue objectif, indépendant et complémentaire, indispensable au bon déroulement de la mise en place d'un véritable plan de prévention contre les RPS. Cette volonté s'est d'ailleurs exprimée dans toutes ces AG.

Lors de la séance du CHSCT du 28 avril quelques avancées ont été gagnées après de longues discussions. Ainsi, si le recours à un cabinet extérieur a été écarté, il a été obtenu qu'une ou deux personnes universitaires mais extérieures à l'université d'Aix Marseille soient sollicitées pour donner leur avis sur le plan de prévention imaginé par le groupe de travail chargé de son élaboration.

#### La santé au travail n'a pas de prix !

Si cela représente un petit pas en avant de la direction de l'université, cette dernière a indiqué aussi qu'elle pensait avoir « suffisamment payé » et que l'intervention d'un expert externe ne pourrait se faire que gracieusement !!! Il n'est pas très difficile de comprendre que dans ces conditions, le recours à un expert externe risque d'être fortement compromis.

En conséquence, les organisations syndicales signataires de ce communiqué réitèrent avec insistance leur demande d'un accompagnement externe dans les meilleurs conditions qui soient. Si un investissement financier doit être envisagé pour cela, nous nous battons pour qu'il aboutisse. Rien ne peut être trop onéreux pour la prévention des risques et la santé des agents.



## Hexagone

### Barrer la route au FN et amplifier la mobilisation sociale

Les citoyens ont fait preuve d'une grande responsabilité en faisant barrage au front national. Toutefois, le score élevé qu'obtient sa candidate est une blessure importante. Sans attendre de nouvelles échéances électorales, la CGT continuera résolument à lutter, avec les salariés, contre les conséquences désastreuses de l'influence grandissante de l'extrême droite.

Depuis sa création, la CGT a toujours combattu l'extrême droite et le fascisme, elle est restée fidèle à ses valeurs tout au long de son histoire.

La CGT a appelé les salariés à ne donner aucune voix à ce parti raciste, xénophobe, sexiste, homophobe, libéral et anti social. Mais c'est au quotidien, et non pas seulement au soir du premier tour de l'élection présidentielle, que la CGT et ses syndicats combattent le front national.

Les idées d'extrême droite se nourrissent et se développent sur la désespérance sociale, sur les promesses non tenues, les reniements, les besoins sociaux non satisfaits, la démocratie bafouée et la promotion de politiques d'austérité en France comme en Europe. La CGT exige une Europe sociale et solidaire.

Assurément, les leçons du 21 avril 2002 n'ont pas été retenues. La responsabilité des hommes et femmes politiques au pouvoir depuis est engagée. Ils devraient s'interroger au lieu de culpabiliser les seuls citoyens.

Ceux qui demain seront au gouvernement et au parlement doivent être conscients de la lourde responsabilité de leurs actes et des politiques qu'ils mettront en œuvre. Ne pas stopper celles qui ont conduit à une telle situation nous condamnerait à la revivre.

Le Président de la République a été élu par défaut par une grande partie de ses électeurs. Nombre d'entre eux ont combattu une loi portant son nom,

une majorité s'est mobilisée pendant des mois contre la loi Travail, largement inspirée et soutenue par Emmanuel MACRON. Il doit en prendre acte. Considérer qu'il s'agirait là uniquement d'un vote d'adhésion et un blanc-seing à son programme, comme il l'a fait, jusqu'aux derniers instants de sa campagne, aux risques de renforcer le FN, serait irresponsable.

La CGT appelle solennellement Emmanuel MACRON à renoncer à imposer de nouveaux reculs sociaux par ordonnance ou 49.3.

Alors que des aspirations à une alternative sociale sont fortes, que des exigences à vivre mieux et dignement s'expriment, la responsabilité du nouveau Président et du futur gouvernement est engagée à plusieurs titres.

Les luttes n'ont jamais été aussi nombreuses durant cette période électorale traditionnellement vécue comme une période de « trêve sociale ». Il est essentiel que les travailleurs se syndiquent plus nombreux, s'organisent et se mobilisent pour leurs revendications, dans les administrations, les entreprises et les territoires sur toutes les questions qui les

concernent et les impactent.

La seule solution pour éradiquer les idées d'extrême droite, c'est de répondre aux aspirations des citoyens, du monde du travail dans une société plus juste, plus fraternelle, solidaire et dans un monde de paix.

La CGT se place résolument dans une dynamique revendicative offensive pour agir contre tout projet régressif. Elle a des propositions concrètes dans les domaines sociaux et économiques pour sortir durablement de la crise. Elle appelle les syndicats, avec les salariés et retraités, à amplifier les luttes pour gagner de nouvelles conquêtes sociales.

Commission Exécutive Confédérale de la CGT  
Montreuil, le 10 mai 2017

Ne pas jeter sur la voie publique



LEÇON DE DÉMOCRATIE...



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

Lieu de travail : .....



## Mensualisation du paiement des vacataires. La lutte a payé !

La mobilisation de ces dernières années des vacataires et contractuels soutenue par la CGT a payé. Le ministère a enfin acté qu'il était anormal et injustifié de ne pas rémunérer les personnels mensuellement. La circulaire ministérielle ci-dessous demande aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de mensualiser les vacataires.

### C'est une première victoire !

Le délai doit être **raccourci à un mois** au lieu des deux précédemment préconisés...

**Ensemble, poursuivons la mobilisation** : il reste des revendications non encore satisfaites comme l'exonération des frais d'inscription pour les vacataires qui sont étudiants de ces établissements, le respect du code du travail, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux et des postes de titulaires pour les précaires de nos établissements.

### Le texte de la circulaire à faire valoir

NOR : MENF1711388C - circulaire n° 2017-078 du 25-4-2017 - MENESR - DAF B2

Texte adressé aux présidentes et présidents ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur, sous-couvert des rectrices et recteurs

### Vacataires de l'enseignement supérieur, Délais de paiement

Une enquête menée au cours des dernières semaines auprès des établissements avec le concours de l'association des directeurs généraux des services souligne la longueur des délais de paiement des vacataires de l'enseignement supérieur, recrutés sur le fondement du décret du 29 octobre 1987 modifié. Dans certains cas, les délais de paiement dépassent les six mois. De tels délais ne sont pas acceptables au

regard des principes généraux des finances publiques en la matière. Ils ne le sont pas davantage au regard de la responsabilité sociale des établissements à l'égard des vacataires, en particulier lorsque ces derniers ne perçoivent pas d'autre rémunération.

Si cette situation s'explique par différents facteurs liés aux exigences réglementaires (production d'un contrat accompagné de pièces justificatives notamment) et au cadre de la procédure de la paie à façon, cette situation trouve cependant sa principale cause dans les modalités de recueil, de gestion et de traitement des états d'heures d'enseignement.

Comme le montre également le retour d'expérience, l'amélioration sensible de ces délais de paiement est possible. Elle passe par la définition et la mise en place de procédures et de calendriers de gestion permettant une transmission rapide et régulière par vos composantes des déclarations et validations des services, puis leur mise en paiement au plus tôt, sans attendre un versement « groupé » en fin de semestre ou d'exercice.

L'objectif que nous pouvons nous fixer est d'atteindre, dans le cas de vacances effectuées de façon régulière, un rythme de versement mensuel (le premier versement intervenant au plus tôt deux mois après les premières interventions, et dès lors que l'ensemble des pièces requises a été fourni par l'intéressé : par exemple, un versement au titre de la paie de novembre pour les vacances de septembre).

Ce rythme implique la mise en œuvre dès à présent de nouvelles règles et calendrier de gestion relatifs à :

- la transmission des contrats et documents aux intéressés et, en retour par ces derniers, la signature et la fourniture des pièces nécessaires au contrat et au paiement avant le début de la période d'enseignement et dès le recrutement du vacataire ;
- la remontée des services faits au mois le mois, que le responsable de formation, à l'origine du

besoin de recrutement, prendra en charge et organisera conformément aux circuits financiers de l'établissement (certification du service fait) ;

- la transmission régulière et sans délai des états certifiés aux services en charge de leur mise en paiement ;
- la mise en paie régulière et sans délai des vacances. À la rentrée prochaine, ces règles de gestion devraient être accompagnées par l'élaboration anticipée d'un plan prévisionnel de recrutement des vacataires, couvrant l'ensemble de la période à venir (semestre ou année universitaire), réalisé par chaque service de formation émettant un besoin prévisionnel de vacances.

Transmis aux services gestionnaires (financiers et RH), il permettra de s'assurer préalablement de la soutenabilité financière et administrative des opérations et, partant, de rendre le déroulement de la procédure plus aisé.

Enfin, lorsque la situation sociale du vacataire vous semblera devoir l'imposer, vos services peuvent examiner la possibilité de consentir en sa faveur un prêt d'honneur dont le remboursement sera progressivement effectué par prélèvement sur les paiements de vacances à venir.

Enfin, la publication des délais de paiement des vacances dans le bilan social de votre établissement serait un signal fort, représentatif de ces enjeux et des efforts collectifs en faveur de leur maîtrise.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Thierry Mandon.

Source : [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=115794&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=115794&cbo=1)



### Communiqué CGT MNHN

Au Muséum, sur le site du Musée de l'Homme, 26 contractuels étaient menacés de recevoir un courrier de fin de contrat, après deux années au sein de l'établissement.

Suite à la mobilisation des personnels contractuels du Musée de l'Homme, entité du Muséum national d'Histoire naturelle, soutenus par l'ensemble des syndicats du Muséum, (plusieurs réunions intersyndicales et deux assemblées générales depuis un mois, motion d'AG évoquant la possibilité de déposer un préavis de grève), une première victoire se profile : la prolongation pour un an de leurs contrats qui arrivent à terme fin juin. En effet, le Directeur Général du Muséum, a pris position face à l'intersyndicale qu'il a reçu de façon anticipée, le succès de l'AG n'y étant pas pour rien !

La CGT veillera à l'application de cette mesure pour tous les personnels concernés qui le souhaiteront et exige que l'administration du Muséum engage toutes les mesures pour consolider les contrats de ces agents dans l'année qui vient. Nous poursuivons la mobilisation pour que tous puissent être titularisés.

### Éviction d'un syndicaliste : la direction de l'EPAURIF est désavouée par la justice

La direction de l'EPAURIF (Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France) avait décidé de ne pas renouveler le contrat du secrétaire du syndicat CGT FERC Sup de l'EPAURIF, dans des conditions scandaleuses : une proposition de renouvellement de contrat lui avait été pourtant faite ; la CCP ANT n'a pas été consultée comme la direction en a l'obligation pour un agent investi d'un mandat syndical ; elle s'est aussi rendue coupable d'un délit d'entrave à l'expression syndicale avec la suspension de la messagerie électronique du syndicat dès l'éviction du secrétaire du syndicat.

Ce licenciement fait suite à une longue série de discriminations en rapport avec l'engagement syndical de notre camarade dans l'établissement : accusations infondées sur son travail de la part de sa hiérarchie, brimades concernant ses activités syndicales, éviction du poste de responsable d'opérations qu'il occupait pour le transférer sur un poste non pérenne...

Compte tenu de l'urgence de la situation où il s'est retrouvé, privé du jour au lendemain d'emploi et de revenu, notre camarade a déposé un recours ainsi qu'un référé dans le but de faire suspendre la décision.

Le Tribunal administratif a ordonné sa réintégration en attendant de statuer sur son recours, considérant qu'il s'agissait bien d'un licenciement puisque la direction lui avait déjà notifié une proposition de contrat qu'il avait acceptée.

Le Tribunal administratif a également considéré que la condition d'urgence était bien remplie et qu'il y avait également un doute sérieux sur la légalité de ce licenciement dès lors que la CCP n'avait pas été préalablement consultée.

C'est la deuxième fois que la direction de l'EPAURIF est désavouée par la justice : en juin 2016, le Tribunal administratif de Paris avait déjà annulé une décision irrégulière de non renouvellement du contrat de travail de notre collègue.

La direction de l'EPAURIF a cru bon de récidiver et de mettre notre syndicat et notre camarade face au fait accompli en agissant en toute illégalité et en entravant la liberté d'expression du syndicat CGT de notre établissement.

La direction de l'EPAURIF est donc à nouveau prise en défaut : notre camarade est réintégré et son licenciement suspendu dans l'attente d'un jugement sur son recours.



### BD Online

#### Fallait demander

Auteurs : Emma

Le partage des tâches entre les hommes et les femmes, c'est de mieux en mieux. Oui mais... Souvent, souligne la dessinatrice Emma dans une bande dessinée mise en ligne sur Facebook le 9 mai, le rôle des hommes se limite encore à la fonction d'«exécutant» quand les femmes sont «cheffe de projet».

C'est quelque chose qu'elle a pu constater auprès de ses amis notamment. Tout a commencé un soir, alors qu'elle était invitée chez un couple d'amis. La mère tentait de préparer le dîner tout en nourrissant ses enfants.

Au bout d'un moment, la casserole déborde et le père lance «Mais... fallait me demander! Je t'aurais aidée!»

«Quand le partenaire attend de sa compagne qu'elle lui demande de faire les choses, c'est qu'il la voit comme la responsable en titre du travail domestique», écrit Emma. «C'est donc à elle de savoir ce qu'il faut faire, et quand il faut le faire.» Sauf que le simple fait de réfléchir à la répartition des tâches, à l'organisation du quotidien, représente un travail considérable. C'est ce qu'on appelle la «charge mentale».

«Ce qui m'a inspirée, c'est mon histoire et surtout le fait qu'on soit nombreuses à avoir la même, à connaître le sentiment d'injustice, de se faire exploiter sans reconnaissance», souligne-t-elle auprès du HuffPost. «Et comme c'est pas une fatalité, il faut en parler! Il faut éduquer les garçons aussi à prendre soin des autres. Et j'aimerais que les hommes militent pour un plus long congé paternité», poursuit-elle.

Selon un rapport de l'Insee de 2015, les femmes continuent à assumer deux tiers du travail domestique. Ce qui ne veut pas forcément dire que les hommes en font plus, mais aussi que les tâches ont été externalisées. Sur Facebook, des milliers de femmes se reconnaissent en tout cas dans les cases de la dessinatrice. En moins d'une journée, sa publication a été partagée plus de 73.000 fois.

Découvrez cette nouvelle bande dessinée ci-dessous:

<https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/>

